

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 116/2016

OBJET : Fusion : Evaluation des conséquences financières et fiscales – Elaboration du pacte financier et fiscal

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M.VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge
M. GODEFROY Julien à M.VESELY Guy

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M.PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M.GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la recomposition territoriale, au 1^{er} janvier 2017, aboutira à la création d'une nouvelle communauté de communes à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Il souligne qu'il s'avère nécessaire de réaliser une étude afin :

- D'identifier et de mesurer l'ensemble des conséquences comptables, budgétaires et financières induites par la fusion, pour les communautés de communes, du SMIVOM existants et les communes-membres (Forces et faiblesses du nouveau territoire) ;
- D'identifier les décisions à prendre au cours de l'année de 2017 pour préparer la fusion ainsi que celles qui s'imposent à la communauté de communes dans les années suivant la fusion (Définition du contenu des compétences).

Une consultation a été engagée en vue de désigner un cabinet d'études spécialisées. Les missions confiées auront pour objectif de :

- Construire le nouveau projet de territoire, identifier les priorités et articuler les différents flux financiers entre communes et communauté de communes
- Assurer pour les élus, un accompagnement méthodologique et réaliser des restitutions pédagogiques ; la conduite des études dans le cadre d'une démarche partagée avec les élus.

Les missions confiées comportent :

- Une tranche ferme :
 - o Un diagnostic financier consolidé à l'échelle du périmètre de la future communauté de communes. *Réalisation du 1er janvier 2017 à fin mars 2017.*
 - o Une analyse rétrospective sur la période 2013- 2016. *Réalisation du 1er janvier 2017 à fin mars 2017.*
 - o Une prospective financière à l'horizon 2020. *Réalisation de mars 2017 à fin septembre 2017.*
- Deux tranches optionnelles :
 - o Tranche 1 : élaboration et formalisation d'un Pacte Financier et Fiscal.
 - o Tranche 2 : Assistance générale

Suite à la consultation engagée, seul le cabinet Ressources Consultants Finances a remis une proposition technique et financière. Le candidat a participé à une audition le 24 novembre 2016.

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres de l'assemblée l'analyse technique de la proposition ainsi que les tarifs proposés par le cabinet Ressources Consultants Finances :

- Montant HT Tranche ferme : 45 000.00€
- Tarifs HT de la tranche optionnelle 1 :

Assistance générale	Unité	Prix unitaire HT
Niveau 1	1/4h	36.91€
Niveau 2	1/2h	73.81€
Niveau 3	1h	147.63€
Niveau 4	Sur devis	Sur devis

- Montant HT de la tranche optionnelle 2 : 11 077.44€

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'attribution du marché (tranche ferme / tranche optionnelle 1/ tranche optionnelle 2).

Le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide** l'attribution du marché au cabinet Ressources Consultants Finances comprenant l'intégralité des prestations ;
- **Indique** que les crédits sont inscrits au BP 2016 de la collectivité ;
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin d'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS